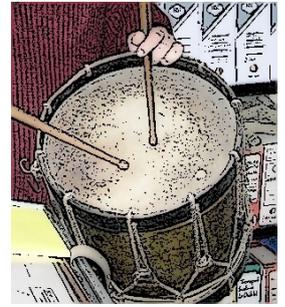


Année 10

Tambour battant



Edito

Il n'y a jamais rien eu de caché dans l'action du Conseil Municipal. Tout est publié régulièrement. Une transparence qu'on souhaiterait ailleurs, dans notre communauté de communes par exemple.

Aussi lire ou écouter qu'un projet éolien « opaque » est en cours « depuis plusieurs mois » dans la commune ne peut que décourager de l'effort d'information mené depuis dix ans à travers ce journal.

L'éolien est-il une poule aux œufs d'or ou un leurre? Quelle est la réalité de l'impact des éoliennes sur la santé, sur la faune ou en matière de bruit? Quels efforts consentir face au changement climatique? Le débat sera mené et vous trancherez. Toute autre affirmation est sans fondement voire malveillante.

Les conseillers partagent le respect des richesses de notre village et pour eux l'amélioration du bien être des habitants est la priorité.

Preuves en sont les aménagements faits ou en cours pour préserver et embellir notre patrimoine bâti et la réalisation de l'inventaire de la biodiversité communale (IBC) pour valoriser notre patrimoine naturel.

Reste la richesse humaine: quelques exemples dans ces pages de bénévoles dévoués à l'école ou d'une sportive méritante. Merci de l'image dynamique, souriante, moderne qu'ils donnent de notre village.

N°41

NOVEMBRE
2018

Téléphone : 02 48 96 12 31
Télécopie : 02 48 56 37 99
Courriel :
mairie-marçais@wanadoo.fr
Site : marçais.fr

HORAIRES

D'OUVERTURE DE LA POSTE :

Du mardi au samedi de
10h à 12h.

Ouverture du secrétariat de MAIRIE

Du mardi au Vendredi de
10h à 12h et de 14h à
18h

Permanences des élus a la mairie

Samedi de 10 h à 12h

Sommaire

L'éolien en débat P.2

Classe en voyage P.3

Anaëlle, graine de
championne P.3

Votes en Communauté
de Communes P.3

IBC : des trésors naturels
à préserver P.4

CALENDRIER : Décembre

Vendredi 7 décembre 18h 30 mairie
Présentation finale de l'inventaire de la
biodiversité communale par Nature 18

Dimanche 9 décembre salle des fêtes
« Vide ta chambre »

Vendredi 14 décembre salle des fêtes
Fête de l'Ecole à 18h



L'APE de Marçais Orcenais organise son premier
VIDE TA CHAMBRE
DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018
Salle des Fêtes de Marçais

Jeux, jouets, vêtements, matériel de puériculture.

Inscriptions jusqu'au 30 Novembre 2018
par téléphone auprès de Coline ROSA DAVOINE 06.77.58.89.02
ou par mail apemarçaisorcenais18@gmail.com
** Places limitées **

Samedi 12 janvier salle des fêtes
Voeux de la municipalité à 16h

Samedi 19 janvier
St Vincent St Blaise

Schéma Eolien

Voté en 2011 il pointe des zones favorables et des recommandations. L'objectif donné pour le sud Cher et Indre est de 90MW (soit une trentaine d'éoliennes environ)
www.centre.developpement-durable.gouv.fr

Info rénovation et/ou énergie

Besoin d'un conseil désintéressé pour un projet d'isolation de maison ou de production d'énergie ?
Contactez l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (Espace Info Energie) 02 46 08 11 02
cher@infoenergie-centre.org

Eolien : stop aux rumeurs !

La commune de Marçais et nombre de ses habitants sont engagés dans la réduction des énergies fossiles en produisant de l'électricité photovoltaïque ou en se chauffant au bois. Mais l'espace rural qui connaît tant de difficultés économiques a d'autres opportunités plus discutées en matière d'énergie comme la méthanisation ou l'éolien : faut-il les mobiliser ou non ?

Le Conseil Municipal étudie sérieusement les propositions qui lui parviennent et c'est ainsi qu'un développeur de parcs éoliens a été reçu par le Conseil Municipal en septembre dernier (voir TB n°39 et le compte rendu du Conseil sur le site).

Contrairement à ce qui circule ou est affiché au village, il n'y a pas de projet. Le seul secteur possible pour une implantation d'éoliennes a été repéré depuis plus de 6 ans sur notre commune. Y aura-t-il un parc un jour? Seules des études plus poussées pourraient le dire, mais avant de les réaliser il faut un feu vert du Conseil Municipal qui n'a pas été donné pas plus que l'autorisation de contacter les propriétaires et fermiers du secteur.

Il faut d'abord évaluer les retombées positives comme les nuisances potentielles et consulter les habitants en dehors de toute pression.

Le seul projet en cours dans l'immédiat est donc d'enquêter.

Si vous avez du temps à consacrer à des visites au cours de l'année 2019 et souhaitez participer merci de vous signaler en mairie.

Pour ouvrir le débat vous trouverez ci dessous le témoignage de deux maires du Berry qui ont fait des choix différents.

CONTRE

Isabelle HUE à Montlouis (18) :

« La municipalité, au côté d'une vingtaine de riverains ont en 2017 déposé un recours collectif auprès du tribunal administratif. Ils ont demandé l'annulation du Permis de construire et l'autorisation d'exploiter accordés fin 2016 par le Préfet de Région pour l'exploitation d'un parc éolien. Éluë Maire en 2015, lors du renouvellement partiel du conseil municipal suite à des plaintes pour conflit d'intérêt déposées en pénal par des riverains à l'encontre de 6 conseillers impliqués dans le projet je n'ai pu que constater un délitement social sans précédent mais surtout un profond mépris à l'égard des habitants.

Le lobbying éolien est sans commune mesure une véritable catastrophe qui gangrène nos campagnes. Les industriels de l'éolien s'approprient à des fins purement spéculatives des territoires dont ils n'ont que faire au détriment des femmes et des hommes qui y vivent et y travaillent. Les études d'impact sur la faune, la flore, le paysage, l'acoustique et les études de danger sont faussées, les retombées financières mal évaluées, l'impact économique et environnemental sur l'agriculture (réduction des surfaces agricoles, artificialisation des sols), le tourisme (perte de clients) complètement oublié. Quant à l'efficacité sur la production électrique tout reste à prouver en témoignent les résultats issus des rapports de RTE : plus il y a de mégawatts éoliens installés moins la production par mégawatt est élevée.

De plus, à partir du moment où une seule décision est prise, qu'elle soit en conseil municipal pour acceptation d'une étude ou par le biais des promesses de bail accordées par les propriétaires, les rétractations sont difficiles voire impossibles. »

POUR

Jacques Palas, St Georges s/Arnon (36) :

« Au cours de l'année 2005, le Conseil Municipal s'est engagé par un vote solennel dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable. (...) 4 ans et 8 mois, c'est la durée d'un très long processus partenarial avec la société Nordex, développeur de projets éoliens, avec les populations, services de l'État, élus. Depuis juin 2009, 19 éoliennes produisent de l'énergie électrique, 15 sont implantées sur St Georges, 5 sur Migny dans l'Indre. Puissance installée : 46 mégawatts (MW) : la production correspond à la consommation moyenne de 14000 habitants, toutes activités comprises, soit une ville comme Issoudun. C'est un investissement de 66 millions d'euros structurant pour le territoire : indépendance énergétique, création d'emplois, création de nouvelles filières de maintenance et d'activités de sous-traitance.

La fiscalité ramenée par ce parc est de 146000€/an pour St Georges ce qui représente 38,86 % des recettes fiscales de ma commune.

La réglementation prévoit une distance aux habitations de plus de 500m soit cinq fois plus que pour une autoroute et des impacts limités en matière de bruit de moins de 5 db le jour et 3db la nuit.

À St Georges l'existence du parc éolien n'a pas empêché l'arrivée de nouveaux habitants et l'augmentation de la population.

La commune a souhaité aller plus loin avec l'acquisition et l'exploitation d'un parc de 5 turbines au travers une société d'économie mixte, la SEMER 36. Le vent est au rendez-vous pour la 6ème année consécutive puisque la production prévue au budget est encore dépassée pour le bénéfice des collectivités et particuliers qui la constituent. »

Participez au soutien de la classe découverte de l'école

L'enseignante de CP-CE1-C2, Lucile Gombault, emmène ses élèves quatre jours en classe de découverte dans le Puy de Dôme en avril prochain. Les municipalités de Marçais et Orcenais à travers le Regroupement Pédagogique participent au financement de ce projet qui permettra aux enfants de découvrir la région des volcans et ses richesses.

Pour faciliter le départ de tous la coopérative scolaire et l'Association de Parents d'Elèves (APE) se mobilisent : vente de sacs pour l'APE disponibles en mairie , fabrication et vente de kits pâtisserie faits par les enfants à l'école, organisation de manifestations .

Vendeur, acheteur ou curieux venez profiter de la journée du 9 décembre à la salle des fêtes pour le « vide ta chambre » et venez y soutenir les élèves à la fête de l'école le 14 décembre à 18h.

Renseignements et commandes : APE 06 77 58 89 02.



Anaëlle LECLERCQ, jeune talent de Marçais

Bravo à Anaëlle Leclercq qui a intégré le Centre National d'Entraînement de ROLAND GARROS et qui est pressentie pour représenter la France aux Jeux Olympiques de 2024.

D'ores et déjà notre soutien moral lui est acquis mais toute piste de soutien financier et sponsoring est bienvenue : contactez la mairie qui fera suivre.

<https://www.facebook.com/anaelle.leclercq.7>

A la Communauté de Communes

La plupart des décisions de la Communauté de Communes arrivent brutalement et sans beaucoup d'explications devant le bureau des maires et le Conseil Communautaire. Or il s'agit parfois d'engager des millions d'euros.

J'ai voté pour la construction de la Maison de Santé : elle est indispensable aux habitants du fait de la désertification médicale en cours et j'ai trouvé équitable la répartition des dépenses entre la communauté de communes (CdC) et la ville de St Amand pour les travaux.

Mais j'ai voté contre plusieurs projets :

- l'achat d'un immeuble à la ville pour les bureaux de la CdC et l'office de tourisme intercommunal : pas de choix entre plusieurs solutions, pas d'étude sur la pertinence de la localisation, pas d'évaluation des travaux ;
- l'aménagement de l'ancien site Bussière : 1,5 million d'euros engagés sans présentation préalable du futur centre de formation et de son fonctionnement qui sera à la charge de la CdC ;
- le transfert de la piscine de St Amand (Balnéor) à la CdC : absence de prévision budgétaire expliquant comment sera absorbée cette dépense annuelle de plus de 800000€ et pourquoi ce transfert aujourd'hui? Même s'il est légitime de penser que cet équipement aquatique est utile à tous nos habitants.

Votre représentante à la CdC (Michelle Rivet)

Brèves

Réseau d'eau (suite)

Suite aux protestations des habitants victimes de coupures à répétition et aux réclamations de vos élus, les études promises pour remplacer la partie du réseau d'eau desservant le nord de la commune sont engagées. Elles sont indispensables avant les travaux qui devraient être programmés dans la foulée par le syndicat des eaux (SIAEP).

Chats

Pour éviter la prolifération des chats la commune a la possibilité de faire stériliser quelques chats errants. Merci de vous adresser à la mairie pour mettre en place une cage de capture.

Sécheresse

Cette année encore des fissures sont apparues dans des maisons suite à la sécheresse. Si vous avez ce problème il est important **de le signaler à la mairie** pour la constitution d'un dossier de catastrophe naturelle. Cette reconnaissance (obtenue cet été pour le printemps 2017) permet la prise en charge par les assurances.

CCAS

2018 année record de naissances

5 bébés sont nés dans la commune cette année bienvenue à ces bambins !

Rappelons à cette occasion les aides aux familles données par le CCAS : 80€ pour une naissance, 30€ pour la pratique d'une activité pour les enfants de primaire, 80€ pour le permis de conduire. Renseignements et dossiers : mairie



Inventaire de la biodiversité communale

Quelques résultats



Oiseaux

65 espèces d'oiseaux, dont quatre vulnérables (Bihoreau gris 1, Fauvette babillarde 2, Héron garde-bœufs 3, Torcol fourmilier 4) et une en danger d'extinction: le Tarier des prés (5)

Reptiles et batraciens

Nombreuses espèces présentes sur la commune dont le sonneur à ventre jaune, vulnérable (6), présent dans des ornières et mares « jeunes », et le triton crêté, menacé (7).



Papillons

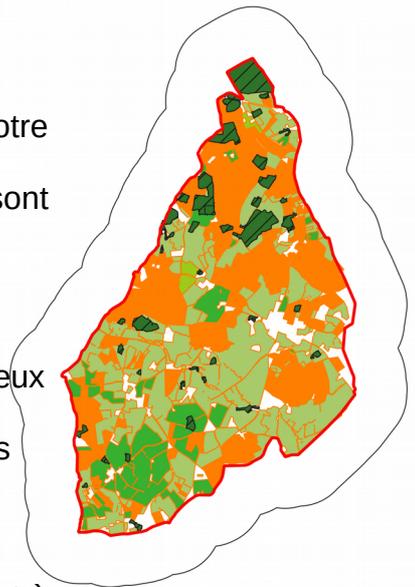
34 espèces de papillons « de jour »
Quatre espèces rares (Damier de la Succise 8, Demi-argus 9, Gazé 10, Mélitée des centaurees 11)

Identité paysagère et milieux

la carte ci contre visualise le paysage de notre commune soit

- > 62 % de prairies, dont 80% sont permanentes
- > 30 % de la commune en cultures
- > 5 % de boisements

les espèces les plus vulnérables de la liste sont présentes dans des milieux à forts enjeux de préservation : l'Arnon et sa ripisylve, le bocage ancien, les prairies extensives et les prairies de fauche humides.



Prochaine étape

La trame verte et bleue de la commune c'est à dire les continuités écologiques entre les milieux à l'échelle de notre commune.

REUNION PUBLIQUE LE 7 DECEMBRE
A 18H30 A LA MAIRIE